

## **BOURSE ELEVE INTERNE - MODALITES DE FONCTIONNEMENT**

- L'élève interne et ses parents doivent être obligatoirement domiciliés dans le département de la Haute-Savoie.
- L'élève doit être scolarisé dans le premier ou le deuxième cycle secondaire des établissements publics ou privés (sous contrat avec l'Etat).
- L'élève ne doit pas effectuer sa formation en apprentissage.
- L'élève ne doit pas être domicilié et scolarisé dans un même ressort territorial.
- L'élève ne doit pas être détenteur d'un abonnement 300 € ou 400 € obtenu au moyen de la carte Déclic', ou d'une carte délivrée par une intercommunalité.
- L'élève doit effectuer au minimum 6 mois d'internat.

Il vous appartient de compléter la demande d'aide, de joindre tous les justificatifs et de retourner le dossier complet à l'établissement scolaire avant le **31 janvier 2021**.

**Toutes les demandes qui parviendraient après cette date, ne seront pas prises en charge.**

**LA BOURSE SERA VERSEE ENTRE NOVEMBRE ET DECEMBRE 2021**

### **Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes**

Antenne régionale des transports interurbains  
et scolaires en Haute-Savoie  
3 rue du 30<sup>ème</sup> régiment d'Infanterie - 74000 ANNECY  
Tél. 04 26 73 30 31 - Fax 04 26 73 30 40

Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes  
Lyon  
1 Esplanade François Mitterrand  
CS 20033 — 69269 Lyon Cedex 2  
Tél. 04 26 73 40 00 Fax. 04 26 73 42 18

Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes  
Clermont-Ferrand  
59 Boulevard Léon Jouhaux - CS 90706  
63050 Clermont-Ferrand Cedex 2  
Tél. 04 73 31 85 85